



Régie des Remontées Mécaniques

Mairie - Le Village

05260 ANCELLE

Tél : 04 92 50 89 57 Fax : 04 92 50 89 89

E-mail : regie-rm-billetterie@ancelle.fr

regie-rm-direction@ancelle.fr

SIRET : 210 500 047 00043

N° TVA intracommunautaire : FR83210500047

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANQUES.

HIVER 2019 - 2020

Généralités :

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transports billetterie main libre sur les Remontées Mécaniques donnant l'accès au domaine skiable d'Ancelle.

Toute personne désirant accéder aux installations des Remontées Mécaniques doit être titulaire d'un titre. L'acquisition d'un titre de transport sur Remontées Mécaniques implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudices des voies de recours habituelles.

Il appartient à l'acheteur de s'informer sur les différents produits et tarifs proposés et de sélectionner les plus avantageux pour lui.

Le personnel de la Régie des Remontées Mécaniques ne pourra en aucun cas être tenu responsable du choix du client. Le client demandera l'offre tarifaire à laquelle il a droit au moment de l'achat de son titre.

Les présentes conditions générales de ventes et d'utilisations de titres de transport peuvent à tout moment être modifiées par la Régie des Remontées Mécaniques d'Ancelle.

Les conditions applicables seront celles en vigueur lors du retrait de vos forfaits.

Validité du Titre :

Tout titre de transport est strictement personnel, incessible et intransmissible (sauf les forfaits de la plus courte durée). Il donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les Remontées Mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis.

Les secteurs de validité des titres sont définis sur la grille tarifaire et durant les périodes d'ouvertures des Remontées Mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses, et au départ de chaque appareil, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le titre et la facturette correspondant à l'achat doivent être conservés par son titulaire durant tout le trajet effectué sur chaque Remontée Mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée afin de pouvoir être présenté à tout personnel de la Régie des Remontées Mécaniques en exercice et/ou tout agent assermenté de la Régie qui soient en droit de le lui demander.

Les titres doivent être utilisés pendant la période définie au cours de l'achat, ils ne peuvent être ni repris, ni remboursés, ni reportés pour quelques raisons que ce soit.

Les titres d'une durée de validité de 12h non consécutives et supérieure ou égale à 6 jours sont nominatifs.

Les supports :

Les titres de transport sont délivrés sur un support rechargeable (carte à puce) d'un montant de 2 euros TTC et réutilisable plusieurs fois. En cas d'utilisation normale, si le support est défectueux, il pourra être remplacé.

La photographie :

La vente des forfaits, 12h non consécutives, 6 jours et plus, est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité, récente, de face, sans lunettes de soleil, ni couvre-chef.

Cette photographie sera conservée par la Régie des Remontées Mécaniques d'Ancelle dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du titre pour la durée de la saison en cours, sauf opposition de la part du client. (Cf. infra Protection des données à caractère personnel).

Réduction, gratuité et avantage :

La gratuité des Remontées Mécaniques est accordée, hors assurances et supports, aux enfants de moins de 5 ans **sur présentation d'un justificatif**. Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités fixées par le Conseil Municipal de la commune d'Ancelle, validées par la préfecture, et sur présentation, au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire. Pour tout achat d'un forfait journée en caisse (automates exclus), 3 points bonus seront attribués par titre de transport. Tous les 30 points un forfait journée sera offert.

Tarifs des Titres :

Les tarifs publics des ventes de titres de transport sont affichés aux points de ventes et disponibles sur le site internet de vente de la Régie : www.ancelleski.fr

Ces tarifs sont exprimés en Euros et Toutes Taxes Comprises. Dans tous les cas, **l'âge à prendre en compte sera celui du jour de début de validité du titre à délivrer.**

Modalités de paiements :

Toute délivrance de titres donnera lieu à un paiement au tarif correspondant. Ces règlements sont effectués soit par **chèque** tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la Régie des Remontées Mécaniques d'Annelle avec pièce d'identité à l'appui, soit en **espèces** en Euros, soit par **carte bancaire** acceptée par la Régie (Eurocard, Visa, Mastercard), ou par chèques vacances **ANCV** dûment remplis et avec le talon aux guichets de la billetterie.

Modalités d'utilisation des automates :

Des automates permettant l'achat et/ou le rechargement des titres de transports mentionnés sur ces automates sont mis à disposition des Clients. Le paiement ne peut être réalisé que par carte bancaire via un terminal de paiement automatique.

Seuls les titres de transport sans photographies et au tarif public peuvent être délivrés par ces automates, aucun titre à tarif réduit ne pourra être distribué par les automates.

Perte ou vol du Titre :

En cas de perte, de destruction ou de vol d'un titre de transport et sur présentation du bon de livraison ou du justificatif de vente, il sera procédé à la remise d'un forfait pour la durée restant à couvrir. Le nouveau support sera facturé au prix de 2€. Les forfaits perdus ou volés seront neutralisés.

Remboursement / Assurance :

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés et cela quelle qu'en soit la cause.

Les titres de transport à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison en cours ; au-delà, ils ne pourront plus être utilisés, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

Les titres de transport sur Remontées Mécaniques que nous proposons peuvent être vendus avec une assurance couvrant **les secours sur pistes et premier transport sanitaire** au cabinet médical le plus proche. Elle est strictement personnelle et ne peut être cédée ni remboursée.

Il est de la responsabilité du client de choisir de souscrire ou non à cette assurance.

Tarif : > 2 Euros par jour et par personne.
> Annuelle individuelle : 42 Euros.
> Annuelle familiale : 94 Euros.

Le reçu délivré en caisse lors de l'achat d'une assurance doit être conservé et porté par le bénéficiaire tout au long de la durée de l'assurance et présenté en cas de secours sur piste.

Contrôle - Absence, Fraude ou Non-conformité de titre - Respect du règlement de police.

Le Titre de transport « main libre » bénéficie d'un contrôle automatique lecteur et visuel justifiant de l'appartenance à la catégorie du titre de transport. L'utilisateur devra pouvoir prouver son identité.

Le titre support « main libre » doit être placé côté gauche à l'intérieur d'une poche **vide**. Toute personne utilisant une Remontée Mécanique donnant accès au domaine skiable visé par les présentes, sans titre ou munie d'un titre non-conforme ou détourné se verra refuser l'embarquement et devra s'acquitter d'un titre en caisse.

La falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié pourra faire l'objet d'un retrait immédiat par le contrôleur en vue de neutraliser et restituer le titre au propriétaire.

Interruption du fonctionnement des Remontées Mécaniques :

Les interruptions ou limitations de service dues aux conditions climatiques ne donnent droit à aucune compensation. Seul une interruption, par suite de panne mécanique ou électrique, de plus d'une demi-journée et de plus de 70% des remontées mécaniques ouvertes au cours de la période durant laquelle l'interruption se produit et auxquelles le titre donne accès, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le client sur présentation de son forfait et l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée en caisse centrale de la Régie des Remontées Mécaniques d'Annelle.

Les pièces justificatives accompagnées de la fiche de demande doivent être adressées à la Régie des Remontées Mécaniques d'Annelle dans un délai de 1 mois.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du client :

- > Soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du titre de transport.
- > Soit d'un avoir, en journée, à utiliser soit avant la fin de la saison en cours, soit au cours de la saison suivante.
- > Soit d'un remboursement différé calculé au prorata des journées non skiées si forfait pluri-journalier.

Respect des Règles de Sécurité :

Tout titulaire d'un titre de transport est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par Remontées Mécaniques, notamment les règles de polices affichées au départ des Remontées Mécaniques et à toutes les caisses, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la Régie des Remontées Mécaniques d'Annelle, sous peine de sanction (suppression temporaire ou définitive du titre de transport à des fins de preuve, poursuite judiciaire...).

La Régie recommande également à tous les usagers de respecter les « Dix règles de conduites des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un de nos appareils, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident.

Réclamations :

Toute réclamation doit être adressée à la Régie des Remontées Mécaniques d'Ancele à l'adresse suivante : Régie des Remontées Mécaniques - Mairie – Le Village - 05260 ANCELLE
A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum 60 jours suivant cette réclamation écrite et dans un délai maximal d'un an à compter de cette réclamation écrite, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union Européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

Propriété Intellectuelle :

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la Régie des Remontées Mécaniques d'Ancele.

Protection des Données à Caractère Personnel :

L'ensemble des informations demandées par la Régie des Remontées Mécaniques d'Ancele pour la délivrance de titre de transport est obligatoire. Si une ou plusieurs informations sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° Tel.) pourront également être demandées aux clients par la Régie des Remontées Mécaniques d'Ancele, pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004. Ces données sont conservées dans des fichiers sécurisés par un code d'accès.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transports. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. Ces données sont stockées dans des serveurs sécurisés chez notre prestataire billetterie.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la Régie des Remontées Mécaniques d'Ancele.

Les données billetterie sont conservées dans des serveurs en Autriche chez notre prestataire informatique. Les photos clients sont conservées 1 an.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante :

Régie des Remontées Mécaniques
Mairie – Le Village - 05260 ANCELLE

Responsable du traitement : Le Directeur.

Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès.

Le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont disponibles sur le site www.cnil.fr.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Traduction - Loi applicable - Règlement des litiges :

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement de différends, tels que prévu à l'article L 133-4 du code de la consommation.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.

Fait à Ancele le 16 juillet 2019

Le Directeur
Vincent BOUCHET

